



## TARIF DES TAXES ET ÉMOLUMENTS DE L'OSIF A L'EGARD DES ASSUJETTIS (HORS TVA)

### A. FRAIS DE DOSSIER

Emolument forfaitaire	CHF 1'000.- jusqu'au 31 décembre 2022 CHF 2'000.- à partir du 1er janvier 2023
Traitement urgent (optionnel)	Taxe supplémentaire de CHF 2'000.-
Dossier complexe ou retiré après analyse	Taxe supplémentaire de CHF 2'000.-

### B. TAXE D'ASSUJETTISSEMENT ET DE SURVEILLANCE ANNUELLE A L'OSIF

Éléments de la taxe	Montant
Taxe de base (fixe)	CHF 3'750.-
Taxe par dossier de dirigeant responsable (fixe)	CHF 250.- par dirigeant
Taxe complémentaire pour in-house company (société non opérationnelle)	CHF 500.-

### C. REFACTURATION DES TAXES ET ÉMOLUMENTS DE LA FINMA

Émoluments de surveillance relatif à un Assujetti	Refacturation à 100%
Taxe de surveillance de la FINMA sur l'OSIF	Répartie entre les Assujettis au prorata de la taxe de surveillance annuelle

### D. TARIF DES ÉMOLUMENTS DE L'OSIF

Réponses simples aux Assujettis par téléphone ou courriel	Gratuit
Séance consultative sur demande	CHF 500.-
Demande complémentaire suscitée par le processus de surveillance	CHF 100.- par demande complémentaire
Mutations soumises à déclaration	CHF 100.- par mutation
Mutations soumises à autorisation	CHF 500.- par mutation